

## RÈGLEMENT DU JEU BIODERMA – VOTRE DUO PARFAIT

### Sommaire

ARTICLE 1.	ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE	1
ARTICLE 2.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	1
2.1	Conditions d’inscription au Jeu	2
2.2	Données des Participants	2
2.3	Validité de la participation	3
ARTICLE 3.	PRINCIPES DU JEU	3
3.1	Mécanique du Jeu	3
ARTICLE 4.	DESIGNATION DES GAGNANTS	3
ARTICLE 5.	LOTS	4
ARTICLE 6.	ENVOI DES LOTS	5
ARTICLE 7.	NON REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION	5
ARTICLE 8.	RESPONSABILITÉ	5
ARTICLE 9	ADHESION AU REGLEMENT	5

\* \*  
\*

### **ARTICLE 1.        ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE**

La société Naos France ci-après « l’Organisateur », société par actions simplifiées au capital de 10 091 400, 00 euros, dont le siège social est situé 75 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 817 485 725, organise un **jeu gratuit sans obligation d’achat** du 27/09/21 à 10h au 31/10/21 à 00h (ci-après, le « Jeu »).

L’Organisateur fait appel à Top Santé (ci-après désigné “l’Opérateur”), agissant au nom et pour le compte de l’Organisateur afin de concevoir et de gérer le Jeu.

Le Jeu est accessible sur le site de Top santé <https://www.topsante.com/> (ci-après le « Site »).

Le Jeu, le Site et l’interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

### **ARTICLE 2.        CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le fait de s’inscrire au Jeu implique l’acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l’inscription d’un Participant, et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

## **2.1 Conditions d'inscription au Jeu**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Les personnes ayant moins de 15 ans doivent obtenir l'autorisation de leurs parents (ou des personnes qui ont l'autorité parentale) pour participer au Jeu et pour communiquer les informations personnelles les concernant. S'ils n'ont pas obtenu cette autorisation, ils ne doivent pas participer au Jeu. La participation au Jeu d'un mineur fait présumer que celui-ci a obtenu l'autorisation écrite et préalable de ses parents ou représentants légaux. L'Organisateur se réserve le droit de demander que soit rapportée la preuve de l'autorisation des parents ou représentants légaux du mineur. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler automatiquement la participation au Jeu du mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit compléter le formulaire d'inscription en indiquant à l'Organisateur sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail valide et si elle le souhaite, son numéro de mobile, sa date de naissance et son code postal. Elle doit également répondre à deux questions concernant son type de peau, confirmer avoir lu et accepté le règlement du Jeu.

## **2.2 Données des Participants**

Les données personnelles communiquées par les Participants à l'Organisateur et à l'Opérateur dans le cadre du Jeu, font l'objet d'un traitement informatisé ayant pour objet la gestion des jeux concours.

Les Participants ayant moins de 15 ans certifient avoir obtenu l'autorisation de leur parents (ou des personnes qui ont l'autorité parentale) pour participer au Jeu et transmettre leurs données à caractère personnel.

Sous réserve du consentement préalable des Participants, l'Organisateur pourra utiliser ses données à caractère personnel à des fins de sollicitations commerciales.

L'Opérateur du Jeu traite les données de trafic et de connexion au Site, et conserve notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un Participant aux fins d'établir, pour le compte de l'Organisateur, des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et sa conformité au règlement.

Conformément aux lois en vigueur, les Participants bénéficient notamment d'un droit d'accès aux données les concernant, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement et d'un droit de modification. Ces droits peuvent être exercés par voie postale à l'adresse suivante : NAOS France – Service Marketing Consommateurs – 75 cours Albert Thomas – 69003 Lyon.

Pour toute information relative à la protection des données personnelles, l'Organisateur vous invite à consulter la Charte de protection des données personnelles disponible sur le site

<https://www.bioderma.fr/>.

### **2.3 Validité de la participation**

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelques procédés que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant ait été tiré au sort ou ait apparemment gagné un Lot en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par le présent règlement, le Lot concerné ne lui serait pas attribué et restera la propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Une seule participation est autorisée par personne (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail) sur toute la durée du Jeu. En cas de comptes multiples émanant d'une même personne, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer les lots concernés.

## **ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU**

### **3.1 Mécanique du Jeu**

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le Participant doit :

- Se rendre sur le Site Top Santé (<https://www.topsante.com/>);
- S'inscrire en complétant le formulaire de participation, et cliquer sur « Je participe » pour valider son inscription ;
- Répondre aux deux questions posées afin de déterminer son type de peau.

## **ARTICLE 4. DESIGNATION DES GAGNANTS**

La désignation de 100 (cent) gagnants (ci-après, « les Gagnants ») s'effectuera par un tirage au sort réalisé par l'Organisateur au mois de novembre 2021.

Les Gagnants seront contactés par l'Organisateur, par courrier électronique invitant les Gagnants à indiquer l'adresse postale à laquelle ils souhaitent recevoir leur lot.

Si un Participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Le Gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué. Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse

fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant, et le cas échéant le remboursement par le Participant des Lots déjà envoyés.

#### **ARTICLE 5. LOTS**

100 (cent) lots seront attribués en fonction des réponses que les Gagnants auront apportées aux questions « Vous trouverez la peau de votre visage ... » et « Quel est son état actuel ? ».

Les Gagnants peuvent ainsi remporter l'un des 4 lots détaillés ci-dessous (ci-après désignés, « les Lots ») :

- **Lot « Gamme Créaline »** composé d'une Eau micellaire Créaline H2O 250ml d'une valeur de 6,30 euros TTC et d'un soin Créaline Défensive, d'une valeur de 8,40 euros TTC (soit une valeur totale de 14,70 euros TTC), pour les Gagnants ayant répondu « Peau normale » à la première question et « Sensible », à la seconde question ;
- **Lot « Gamme Hydrabio »** composé d'une Eau micellaire Hydrabio H2O 250ml d'une valeur de 6,30 euros TTC et d'un soin Hydrabio Sérums d'une valeur de 12,2 euros TTC (soit une valeur totale de 18,50 euros TTC) pour les Gagnants ayant répondu « Sèche » ou « Normale » à la première question, et « Sensible » ou « Déshydratée » à la seconde question.
- **Lot « Gamme Sébium »** composé d'un Sébium Gel moussant 200ml d'une valeur de 7,75 euros TTC, et d'un soin Sébium Night peel d'une valeur de 18 euros TTC (soit une valeur totale de 25,75 euros TTC) pour les Gagnants ayant répondu « Mixte à grasse » ou « Normale » ou « Sèche » à la première question, et « Imperfections ou boutons » à la seconde question.
- **Lot « Gamme Taches brunes »** composé d'une Eau micellaire Créaline H2O 250ml d'une valeur de 6,30 euros TTC et d'un soin Pigmentbio C-Concentrate d'une valeur de 30 euros TTC (soit une valeur totale de 36,30€)

La valeur indiquée pour les Lots détaillés ci-dessus correspond au prix estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif et est susceptible de variation.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout Lot par un Lot de valeur monétaire équivalente ou supérieure, sans que cela ne lui fasse encourir une quelconque responsabilité. Les Lots ne peuvent pas être échangés à la demande des gagnants contre sa valeur en espèces, ni être remplacés par d'autres Lots.

**ARTICLE 6. ENVOI DES LOTS**

L'Organisateur s'engage à expédier les Lots en France métropolitaine à ses frais (à l'adresse indiquée par les gagnants).

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse d'un gagnant s'avérerait erronée, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'envoi du Lot concerné. Suite à son expédition, si le Lot n'est ni distribué ou si le Lot est retourné pour des motifs tels que notamment « adresse inconnue » ou « n'habite pas à l'adresse indiquée », l'Organisateur pourra en disposer librement, de même en cas de renonciation du gagnant à son Lot.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tous vols et pertes de Lots et/ou retard lors de leur acheminement ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

**ARTICLE 7. NON REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION**

Le Participant aura à sa charge les frais de participation et de connexion. Dès lors, la participation au Jeu ne donnera lieu à aucun remboursement des débours éventuels supportés par le Participant, et toute demande de remboursement des frais de participation ou de connexion adressée à l'Organisateur ou à l'Opérateur sera considérée comme nulle.

**ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ**

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. En particulier, l'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

**ARTICLE 9 ADHESION AU REGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation implicite sans restriction ni réserve au présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente de Lyon.

Le Jeu est soumis à la loi française.

Le règlement complet est disponible gratuitement sur demande écrite à <https://www.bioderma.fr/contactez-nous> ou via le lien « Règlement » présent sur le site du Jeu.